



- LES NOUVEAUTES DU MOIS -



Qualité de l'air
ambiant :
l'Anses préconise la
surveillance du 1,3-
butadiène et un suivi
renforcé des particules
ultrafines et du
carbone suie



Lancement de la
campagne exploratoire
nationale de mesure
des résidus de
pesticides dans l'air



Rapport d'activité 2017



Contrat d'objectifs
et de performance
2018-2022



2 octobre 2018
Risques de cancer liés
aux expositions
professionnelles ou
environnementales
- Rencontres
scientifiques
de l'Anses



12 décembre 2018
Santé des abeilles
- Rencontres
scientifiques
de l'Anses



NOS ACTUALITES

EN SAVOIR PLUS

28.06.2018

Qualité de l'air ambiant :

l'Anses préconise la surveillance du
1,3-butadiène et un suivi renforcé
des particules ultrafines (PUF)
et du carbone suie

25.06.2018

**Lancement de la campagne exploratoire nationale de mesure des résidus
de pesticides dans l'air**

20.06.2018

Signature de la convention-cadre

de la Plateforme ESA : renforcer l'épidémiologie en santé animale

06.06.2018

Réseau national de vigilance

et de prévention des pathologies professionnelles :
publication de nouvelles données sur les cancers d'origine professionnelle



L'ACTUALITE DES LABORATOIRES

EN SAVOIR PLUS

14.06.2018

L'Anses consolide son ancrage
à Boulogne-sur-Mer !

06.06.2018

Philippe Reignault,

nommé directeur du laboratoire de santé des végétaux et directeur de la santé végétale à
l'Anses



AVIS & RAPPORTS

EN SAVOIR PLUS

**ALIMENTATION ET NUTRITION HUMAINE / SANTE ANIMALE /
SANTE TRAVAIL / SANTE ENVIRONNEMENT**

<p>+</p> <p>SANTE ENVIRONNEMENT</p> <p>AVIS et RAPPORT relatif à l'identification, la catégorisation et la hiérarchisation de polluants actuellement non réglementés pour la surveillance de la qualité de l'air</p>	<p>+</p> <p>SANTE DES VEGETAUX</p> <p>AVIS relatif aux connaissances nécessaires à la gestion du risque des écorces sensibles au nématode du pin</p>	<p>+</p> <p>SANTE & BIEN-ÊTRE ANIMAL</p> <p>AVIS et RAPPORT relatif au danger Salmonella spp. en alimentation animale</p>
<p>+</p> <p>MEDICAMENTS VETERINAIRES</p> <p>AVIS relatif à un projet de décret en Conseil d'Etat relatif à l'importation parallèle de médicaments vétérinaires et modifiant le code de la santé publique</p>	<p>+</p> <p>PRODUITS PHYTO PHARMACEUTIQUES</p> <p>AVIS révisé relatif à l'actualisation des données d'exposition par voie alimentaire dans le cadre du projet Kannari « Santé, nutrition et exposition à la chlordécone aux Antilles »</p>	<p>+</p> <p>ALIMENTATION & NUTRITION HUMAINE</p> <p>AVIS relatif à un cas d'allergie au complément alimentaire Nutrilin®</p>



A CONSULTER EGALEMENT

<p><u>AGENDA DES EVENEMENTS</u></p> <hr/>	<p><u>REVUES SCIENTIFIQUES</u></p> <hr/>	<p><u>APPELS A CANDIDATURES</u></p> <hr/>
<p><u>CONSULTATIONS PUBLIQUES</u></p> <hr/>	<p><u>REGISTRE DES DECISIONS AMM</u></p> <hr/>	<p><u>RECRUTEMENT</u></p> <hr/>



L'Anses est un établissement public à caractère administratif, travaillant notamment pour les ministères chargés de la Santé, de l'Agriculture, de l'Environnement, du Travail et de la Consommation. Elle intervient dans les domaines du travail, de l'environnement, de l'alimentation, de la santé et du bien-être des animaux et de la santé des végétaux. Elle informe les autorités compétentes, répond à leurs demandes d'expertise et les alerte en cas de crise sanitaire. Par ses activités de veille, d'expertise, de recherche et de référence, l'Anses couvre l'ensemble des risques auxquels un individu peut être exposé, volontairement ou non, à tous les moments de sa vie, qu'il s'agisse d'expositions sur son lieu de travail, pendant ses transports, ses loisirs ou par son alimentation. L'Anses assure par ailleurs l'évaluation de l'efficacité des médicaments vétérinaires, des produits phytopharmaceutiques, matières fertilisantes, supports de culture, de leurs adjuvants, des biocides, et évalue les risques liés à leur utilisation, afin de délivrer les autorisations de mise sur le marché. Elle évalue également les produits chimiques dans le cadre de la réglementation REACH.

Si vous ne souhaitez plus recevoir les prochains numéros, vous pouvez vous désabonner en [cliquant ici](#).

Si vous souhaitez conseiller la lettre, il est possible de s'abonner à la [version française](#) ou à la [version anglaise](#).

Merci de ne pas répondre à cet envoi, votre message ne serait pas traité